

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE:

Deux rencontres ont eu lieu au cours de ce trimestre afin de nous informer sur les Zones d'Accélération des Energies renouvelables (ZAE nR) ainsi que sur les zones naturelles mentionnées sur le Plan Local d'Urbanisme (ZNTVB) avec, pour cette dernière, une reconnaissance « terrain ».

- Concernant les ZAE nR, la loi « Accélération de la Production des Énergies Renouvelable » du 10/03/2023 fait de la planification territoriale un objectif majeur et sollicite les communes pour la définition des zones propices à l'implantation d'énergies renouvelables.
- Concernant les ZNTVB, il y a lieu de prendre en compte le règlement du PLU afin de préserver l'équilibre écologique du milieu, mais aussi de veiller à la pratique d'un fauchage raisonné pour le maintien de la biodiversité.

COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES:

Durant ce premier trimestre de l'année, les membres de la commission Finances - RH se sont essentiellement consacrés à l'élaboration du budget primitif qui sera présenté pour vote à la prochaine réunion du conseil municipal.

Par ailleurs, après recensement des besoins par la commission travaux, des demandes de subventions ont été faites dans divers domaines : création de sanitaires aux ateliers municipaux, mise aux normes de coffrets électriques communaux, changement de matériel électroménager et petit mobilier à la cantine, acquisition d'outillage électroportatif.

Dans le volet « ressources humaines », le recrutement d'un second agent technique a été lancé par la publication du poste, les entretiens d'embauche devraient se dérouler dans les semaines à venir.



COMMISSION SOCIAL ET SOLIDARITÉ:

Le bilan financier de la commission sociale permet de constater que le prévisionnel a été respecté. Il faut dès à présent se projeter fin 2024 en envisageant la reconduction du goûter dansant et la distribution des paniers gourmands aux aînés (pour info en 2023, 120 personnes ont été concernées)

Pour rappel deux mutuelles communales : Mutami et Mutualia sont proposées à tous les habitants du village quelque soit leur âge.

La permanence de soutien aux démarches administratives est maintenue tous les vendredis de 10h à 12h à la mairie. Suite à une préconisation préfectorale, les formulaires d'inscription sur le registre communal des personnes vulnérables (en cas de canicule, pandémie, grand froid et autres catastrophes naturelles) ont été distribués et publiés dans le mailing, ne pas hésiter pas à s'inscrire.

Conjointement avec la commission travaux, nous avons entrepris la rénovation du local abritant la bibliothèque de l'école (dans le prolongement de la salle polyvalente) où nous projetons d'ouvrir un espace convivial intergénérationnel dont l'utilisation sera à définir avec les citoyens de la commune.



Réunion de travail
« sanitaires des
ateliers »

MAIRIE DU VERNET D'ARIÈGE

Place Guilhamet 09700 LE VERNET

05 61 68 36 43

Mail: mairie-le-vernet-dariege@wanadoo.fr

Site internet: <https://www.levernet09.fr/>



LE VERNET INFOS

Janvier - Mars 2024



Vernétoises, Vernétois,

Vous trouverez au fil de ces quelques lignes, les travaux réalisés par les commissions municipales durant les trois derniers mois.

COMMISSION URBANISME - TRAVAUX :

- Réunion de travail pour la réalisation d'un espace « sanitaires » aux ateliers municipaux.
- Rénovation du sol des ateliers municipaux
- Mise en place d'un espace stationnement à proximité du Petit Vernet, Chemin de l'Herbet.
- Aménagement de la bibliothèque en cours.



Nous vous souhaitons, à toutes et tous,
de belles fêtes de Pâques.



Erratum - Bulletin municipal

ÉTAT-CIVIL / DÉCÈS

Le 09 juillet 2023 Gilbert MARIE (88 ans)

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Reconnaissance terrain



RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE LA CITÉ

Le groupe de travail en charge du dossier a réalisé une première visite du site le 28 janvier. C'est ainsi que l'idée d'une rencontre avec les habitants du quartier est née ! Les objectifs ? Proposer un temps d'échange pour l'aménagement de cet espace en tenant compte des propositions, des envies et des suggestions des principaux intéressés et faire de ce lieu un espace loisirs qui réponde à leurs besoins. Cette rencontre a eu lieu le samedi 23 mars à 10h30.



LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les commissions communales sont uniquement composées de conseillers municipaux (sauf pour la Commission Communale des Impôts directs). Elles émettent de simples avis. Elles peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision. Seul le conseil Municipal reste compétent pour régler par ses délibérations, les affaires de la commune.



COMMISSION ASSOCIATIONS:

Durant ces 3 mois de début d'année, la commission a recueilli la totalité des documents concernant les demandes de subvention. Ces documents sont indispensables pour l'étude et l'attribution des montants qui sont décidés par l'ensemble du conseil municipal. Ces montants sont ensuite intégrés dans le budget. La commission est également en charge de la promotion, via tous les supports de communication dont dispose la commune, des événements et manifestations organisés par les associations vernétoises.



COMMISSION COMMUNICATION:

Ce début d'année a été consacré à la réalisation du bulletin municipal qui vous a été distribué courant février et à l'élaboration de ce dernier numéro du bulletin trimestriel « Le Vernet Infos ». Le site internet est quasiment achevé et mis à jour des informations transmises. Si, en tant qu'entreprise vernétoise vous souhaitez y voir figurer vos coordonnées, n'hésitez pas à nous contacter via le mail de la mairie ou via la page « contact » du site internet.

Un « livret d'accueil » est en cours de réalisation à destination des nouveaux habitants du village.



COMMISSION ÉCOLE - ENFANCE - JEUNESSE:

Travaux de maintenance menés par la commission travaux. Participation au Conseil d'école du 01 mars 2024. Le compte-rendu est à venir. Également à venir, l'organisation d'une réunion avec les employées municipales en charge de la garderie et de la cantine pour revoir le Plan Particulier de Mise en Sécurité. En effet une mise à jour doit être effectuée.

